



Formation professionnelle

ENTRAÎNEUR DE HANDBALL* Niveau V · bac +2

L'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi de la Ligue Auvergne Rhône Alpes Handball propose une formation pour devenir "coordinateur club", "directeur technique" ou "entraîneur jeune/adulte niveau national" : le Titre à Finalité Professionnelle (TFP) "Entraîneur de Handball".



DURÉE ET ORGANISATION

16 mois

> septembre 2023 - décembre 2024

**504 heures en contrat d'apprentissage
ou 415 heures minimum hors contrat d'apprentissage**



TARIFS

Frais pédagogiques

Apprentissage > pris en charge à 100%

Hors apprentissage > 6 225 € minimum (415 h x 15 €)

Frais annexes à prévoir à la charge du stagiaire
(restauration, déplacement et hébergement)

+ 246 heures de mise en situation professionnelle (apprentissage et hors apprentissage)

- > 65 h minimum à performer avec des adultes en sécurité (publics supports : équipe féminine de niveau minimum "National 3" ou équipe masculine de niveau minimum "Pré-national")
- > 65 h minimum à former des jeunes en sécurité (publics supports : équipe U18 ans masculine de niveau national ou du plus haut niveau territorial, équipe U17 ans féminines de niveau national ou du plus haut niveau territorial, équipe U16 ans ou U15 ans du plus haut niveau territorial, sélection de comité, sélection de ligue, structures du PPF)
- > 50 h minimum à entraîner et manager
- > 6 h minimum à tutorer (accompagnement d'un stagiaire en formation modulaire et/ou continue)
- > 30 h minimum à coordonner un projet technique ou sportif
- > 30 h minimum à développer le modèle économique

Épreuves de sélection

apprentissage et hors apprentissage

mardi 27 juin 2023

① Écrit

45 minutes maximum

Il portera sur l'analyse d'une vidéo et permettra d'apprécier la qualité d'expression écrite, l'organisation des idées et la pertinence de l'analyse. Le candidat devra s'appuyer sur son expérience et ses connaissances.

➤ Épreuve notée sur 10 points

② QCM

25 minutes maximum

50 questions portant sur :

- réglementation/sécurité ;
- activités du Handball ;
- organisation fédérale ;
- métier d'entraîneur de handball.

➤ Épreuve notée sur 10 points

③ Entretien

20 minutes maximum

Il se déroulera avec le jury d'épreuves, à partir de l'écrit rédigé par le candidat et de son QCM.

Il sera orienté sur l'expérience personnelle d'animation et de pratique du candidat et permettra d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression orale.

➤ Épreuve notée sur 20 points

Ces épreuves sont susceptibles d'être organisés à distance nécessitant un ordinateur et une connexion Internet. L'épreuve totale des tests de sélection est notée sur 40 points. Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 20/40 pourront être admis en formation.

➤ **effectif : 15 personnes maximum**

Au moment de son entrée en formation, le(la) candidat(e) devra :

- être âgé de 18 ans révolus ;
- être licencié à la FFHandball tout au long de sa formation ;
- être titulaire du PSC1 ou diplôme équivalent ;
- être titulaire du module « Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain »
ou être titulaire du BPJEPS Activités Sports Collectifs mention Handball ou BEES 1er degré Handball,
ou être titulaire de l'Entraîneur Régional de handball,
ou avoir une expérience de joueur de 150 matches professionnels en LNH / LFH ou 20 sélections nationales en EDF A,
ou avoir une expérience de 50 matches dans les 4 dernières saisons comme entraîneur responsable d'équipe au niveau national 3, Pré-national ou championnat de France -18 en France ;
- justifier des conditions de l'alternance et de la mise en situation professionnelle sur l'encadrement des activités (jeunes et adultes).



Pour les personnes en situation de handicap, nous consulter pour étudier les possibilités.

Inscription jusqu'au mardi 13 juin 2023

➤ [lien](#) <



Comment financer sa formation ?

Vous allez signer un contrat d'apprentissage

Contactez le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) des Métiers du Sport et de l'Animation d'Auvergne pour l'établissement du contrat. Prise en charge à 100% des frais pédagogiques et partielle des frais annexes. L'employeur gardera à sa charge le salaire de l'apprenti et percevra une aide unique variable selon l'âge de l'apprenti.

+ d'infos > [Jeunes apprenti\(e\)s](#)

L'employeur d'un(e) apprenti(e) gardera à sa charge son salaire et percevra une aide unique variable selon son âge.
+ d'infos > [\(Futur\) employeur](#)

Vous êtes salarié dans le domaine du sport (hors apprentissage)

Vous employeur pourra prétendre à un financement par l'OPCA AFDAS. Contactez un conseiller > www.afdas.com/en-region/delegation-auvergne-rhone-alpes

Vous êtes demandeur d'emploi

Contactez votre conseiller Pôle Emploi et/ou une mission locale (-26 ans) pour échanger sur les financements possibles.

Vous êtes salarié hors domaine du sport

- Compte Personnel de Formation (CPF) > www.moncompteformation.gouv.fr
- OPACIF : dans le cadre d'une reconversion professionnelle

Pour plus d'infos, contactez le service formation de la Ligue AURA

itfe@aura-handball.fr - 06 16 04 18 76